

ID: 038-253804710-20171011-17\_43-DE



# N° 17.43 REFONTE DES POSTES BUDGETAIRES RH

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 02 octobre 2017, s'est réuni à St Quentin Fallavier, le 11 octobre 2017 de l'an deux mille dix-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 62 Présents : / 64 Votants :

#### **PRESENTS OU REPRESENTES:**

- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (26)
- 2 Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (4)
- 3 Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- 4 Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (7)
- **5** Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (16)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé:

Envoyé en préfecture le 24/10/2017

Reçu en préfecture le 24/10/2017

Affiché le



ID: 038-253804710-20171011-17\_43-DE

Plusieurs projets ont été menés en 2016 et début 2017 :

- L'audit organisationnel qui a permis d'identifier un déficit global de postes par rapport aux emplois créés juridiquement.
- La nouvelle méthode de préparation budgétaire de la masse salariale qui, repartant de l'organigramme et des plannings pour la collecte, a permis de préciser le besoin réel de postes hors remplacement.
- Le contrôle de la CRC qui a amené à constater un décalage entre les postes affichés au budget et la réalité des besoins permanents, il est attendu de leur part une forte recommandation d'une mise à plat. Par ailleurs, les modalités de remplacement par des non-titulaires exclusivement ont été questionnées par la CRC, notamment au regard du volume lié aux congés qui constitue un besoin certain, au contraire du taux d'absentéisme pour maladies, fluctuant mais cependant jamais nul.
- Et enfin la **PPCR** (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui a refondu l'ensemble des grades des agents de catégorie C.

L'ensemble de ces mesures conduisent aux conclusions suivantes :

Les postes actuellement créés par délibérations sont en deçà des besoins pour faire fonctionner le service, les effectifs permanents réels (hors remplacement) sont eux dimensionnés au niveau de l'organisation en place (3 agents par tournée OM/CS, selon le réseau des déchèteries et le parc de Points d'Apport Volontaire PAV). Il est rappelé que le budget inscrit en 2017 est construit sur cette dernière base. Pour mémoire, le SMND émet actuellement 200 fiches de paie par mois et le budget est dimensionné pour assumer cette masse salariale.

L'état des effectifs du budget actuel est le cumul des délibérations passées du SMND. L'ancienneté du syndicat rend la faisabilité du travail de retracer l'origine de chaque poste, irréaliste. Par ailleurs, l'ensemble des postes ont été créés sur des grades supprimés ou refondus dans le cadre du PPCR.

Il est donc proposé, pour pouvoir répondre aux préconisations de suivi des postes de la CRC, une remise à plat de l'état des effectifs pour redéfinir une base des postes clarifiée, qui servirait de référence pour ensuite développer un suivi annuel adéquat (modification suite aux avancements et promotions) en gardant un lien avec les différents postes métiers de terrain.

Pour ce faire, il s'agirait de supprimer par la présente délibération les postes actuels. Le Comité technique du 15 mai 2017, consulté pour les projets de suppression de poste s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur cet aspect. Il est proposé de recréer l'ensemble des postes nécessaires et prévus au budget sur les bons grades redéfinis selon les cadres d'emploi révisés suite au PPCR.

Cette mise à plat va permettre en outre de faciliter la mise en œuvre d'un suivi informatisé des postes budgétaires qui s'avère de plus en plus indispensable.

Par ailleurs, une analyse sur 3 ans et demi du recours aux agents **contractuels** (hors postes permanents en CDI) a permis d'identifier deux enseignements.

D'une part, sur près des deux tiers de l'année, au moins 20 agents travaillaient à **temps plein** (plus de 151 heures par mois) en tant qu'agents non titulaires temporaires, avec des pics saisonniers a plus de 30. L'importance d'un besoin de remplaçants est ainsi bien quantifiée. Cependant, pendant les **périodes très creuses** en terme de départ en congés des agents permanents (février à avril et de manière moins marquée en octobre et novembre), le nombre d'agents effectuant plus de 151 heures **chute sous 10 personnes**.

Envoyé en préfecture le 24/10/2017

Reçu en préfecture le 24/10/2017

Affiché le

SLOW

ID: 038-253804710-20171011-17\_43-DE

D'autre part, en examinant le nombre d'agents travaillant plus de 120 heures (soit un 80% de plein temps), l'analyse des heures payées aux agents non titulaires donne des enseignements plus marqués. On retrouve les mêmes pics saisonniers en été (entre 35 et 45), mais on observe également que, chaque mois sur toute la période de 3 ans et demi, entre 20 et 25 agents présentent ce profil.

Il faut considérer qu'une partie (appréciable à un tiers environ) de ces agents occupent des postes permanents non occupés :

- du fait du décalage entre l'état des effectifs délibéré et le besoin permanent réel évoqué plus haut,
- du fait du turn over naturel des agents titulaires (mutations, disponibilités).

Une politique de remplacement des postes vacants plus efficace, fondée sur une plus grande maîtrise de l'état des effectifs permanents remis à plat devrait réduire le recours aux non-titulaires. Cependant, il apparait clairement un besoin permanent de remplacement d'au moins 13 à 18 agents qui travailleraient à temps plein une grande part de l'année et pouvant voir réduite leur activité a 80% quelques mois.

Il est proposé ainsi la création d'une première tranche de 10 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à 80%. Cela permettra de pérenniser une partie du personnel du SMND parfois en activité depuis quelques années en les fidélisant et en réduisant le phénomène de précarité professionnelle. Ce dispositif prudent sera suivi pour être redimensionné (en nombre de postes et au niveau du temps de travail des postes) après une période de rodage. Les moyens budgétaires seront pour l'essentiel ponctionnés sur l'enveloppe financière actuellement prévue au budget pour le remplacement en non titulaires (30 etp). Le budget 2018 consolidera financièrement cette nouvelle approche de gestion, au regard notamment des différentiels de charges patronales, et de la mise en œuvre des avantages ouverts aux personnels permanents.

Vu l'avis favorable du CT en date du 15 mai 2017,

### Il est donc proposé:

- De supprimer au 1<sup>er</sup> novembre 2017 l'ensemble des postes permanents, hors postes liés aux emplois fonctionnels de direction, hors le poste de directeur territorial crée par la délibération 14.11, hors postes créés dans le cadre de L'article L. 1224-3 du Code du travail (CDI repris suite à une mise en régie directe, délibérations 08/39 et 06/37),
- De maintenir cinq postes du cadre d'emploi des adjoints techniques, pour les agents encore employés au SMND, intégrés à notre collectivité depuis janvier 2009 (délibération 08/39) et janvier 2007 (délibération 06/37), sous contrat à durée indéterminée de droit public, reprenant les clauses principales de leur contrat de droit privé,
- De maintenir le poste de directeur territorial créé par la délibération 14.11 du 27 février 2014 existant nécessaire pour le statut de l'ancien DGS en position de congé spécial,
- De maintenir l'emploi fonctionnel, créé par la délibération 04.44 du 24 septembre 2004, de Directeur Général des Services sur la base de l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987. La rémunération de cet emploi est fixée conformément au décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, par référence à l'échelle indiciaire de l'emploi de Directeur Général des Services de communes de 20 000 à 40 000 habitants, et complétée par la prime de responsabilité de 15% définie par le décret n° 88-631 du 6 mai 1988, pour les agents occupant un emploi fonctionnel de direction.
- De maintenir les deux emplois d'avenir en place au sein du SMND créés par la délibération 13/29 du 24 mai 2013.

Envoyé en préfecture le 24/10/2017

Reçu en préfecture le 24/10/2017

Affiché le

SLOW

ID: 038-253804710-20171011-17\_43-DE

• De créer les postes suivants au 1er novembre 2017 :

Cadre d'emploi / grade	emploi à temps complet	emploi à temps non complet
Cadre d'emploi des attachés territoriaux	3	0
Attaché	1	
Attaché principal	1	
Attaché hors classe	1	
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	1	0
rédacteur territorial	1	
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	11	0
adjoint administratif territorial	6	
adjoint administratif territorial principal 2eme Classe	4	
adjoint administratif territorial principal 1ere Classe	1	
Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	2	0
ingénieur	1	
ingénieur principal	1	
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux	4	0
Technicien territorial	2	
technicien Principal 1ere Classe	2	
Cadre d'emploi des agents de maitrise	8	0
Agent de maitrise	4	
Agent de maitrise principal	4	
Cadre d'emploi des adjoints techniques	134	10
adjoints techniques territoriaux	72	10
adjoints techniques territoriaux principal 2eme Classe	54	
adjoints techniques territoriaux principal 1ere Classe	8	
Total général	163	10

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 11 octobre 2017

Jean-Pierre JOURDAIN, Président

## SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE - 38 - BUDGET S.M.N.D Annexe à la délibération du 11/10/2017 : Synthèse des postes existants au 1/11/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
EMPLO S FONCTIONNELS	(中)(1)(()(A)(4)(4)(3)( <u>)</u> ()	(由于10年的10年11年11	0	表示经验的自然的自然是
Directeur général des services	A	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	<b>企业的工程的企业的</b>	16	0	16
Attaché	А	1	0	1
Attaché Principal	А	1	0	1
Attaché Hors Classe	А	1	0	1
Directeur Territorial	A	1	0	1
Redacteur	В	1	0	1
Adjoint Administratif	С	6	0	6
Adjoint Administratif Principal 2eme classe	С	4	0	4
Adjoint Administratif Principal 1ere classe	С	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE	of the other based to the party of the	148	编码数字码的数据。10	158
Ingénieur	А	1	0	1
Ingénieur Principal	А	1	0	1
Technicien	В	2	0	2
Technicien Principal 2eme classe	В	0	0	0
Technicien Principal 1er classe	В	2	0	2
Adjoint Technique	С	72	10	82
Adjoint Technique Principal 2eme classe	С	54	0	54
Adjoint echnique principal 1ere classe	С	8	0	8
Agent de Maitrise	С	4	0	4
Agent de Maitrise Principal	С	4	0	4
EMPLOIS NON CITES	<b>1000年100日本日本</b>	Victorial Control of The Control of	0	design the parties 7
Agent de collecte permanent (CDI repris après mise er régie suite fin de marché public) CEA	, ×	5	0	5
TOTAL GENERAL	50% (10%) (10%)	172		182

Annexe 1

Envoyé en préfecture le 24/10/2017 Reçu en préfecture le 24/10/2017 Affiché le ID : 038-253804710-20171011-17\_43-DE